



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-812-01 Idegenvezető

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Guide touristique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- se préparer à l'exécution des visites guidées et des programmes touristiques;
- exécuter d'une façon professionnelle le voyage et le séjour des groupes et des touristes individuels;
- exécuter des tâches de guide domicilié;
- organiser et gérer des programmes facultatifs;
- gérer des visites de musées et des visites d'expositions;
- remplir le rôle d'interprète;
- participer à l'exécution des manifestations;
- exécuter des tâches d'accompagnement;
- représenter les intérêts du mandant et des touristes;
- communiquer avec des différents types de touristes;
- gérer des situations de conflit;
- prendre des mesures dans des situations extraordinaires;
- participer dans les activités administratives et de gestion;
- manipuler les outils informatiques, bureautiques et de communication;
- communiquer en hongrois et en langues étrangères à l'oral et à l'écrit;
- respecter les règles de l'étiquette et de protocole dans le cadre de son activité de guide touristique;
- organiser et effectuer des guides de façon autonome sur un territoire donné;
- guider les visiteurs dans des lieux différents (par exemple dans les musées, exhibitions, parcs à thème, usine et autres installations industrielles);
- effectuer ses activités de façon autonome en respectant les exigences légales, et les règles concernant la taxation et l'assurance.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5233 Guide touristique

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																		
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Effectuer l'administration liée à un voyage à forfait en ordinateur, selon les critères donnés</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Présentation des attractions touristiques en Hongrie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Guidage touristique dans une situation réelle, exercice de mise en situation</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Effectuer l'administration liée à un voyage à forfait en ordinateur, selon les critères donnés	5	30.00	Épreuve orale	Présentation des attractions touristiques en Hongrie	5	20.00	Épreuve pratique	Guidage touristique dans une situation réelle, exercice de mise en situation	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Effectuer l'administration liée à un voyage à forfait en ordinateur, selon les critères donnés	5	30.00																
Épreuve orale	Présentation des attractions touristiques en Hongrie	5	20.00																
Épreuve pratique	Guidage touristique dans une situation réelle, exercice de mise en situation	5	50.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																		
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																			
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 29/2016 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																			

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

- 11503-12 Langue latine du tourisme
- 11711-16 Connaissances en métier de guide touristique
- 11712-16 Méthodologie du métier de guide touristique
- 11713-16 Guidage touristique en pratique
- 11714-16 Ressources touristiques
- 11715-16 Communication en tourisme
- 11716-16 Processus économiques au tourisme
- 11717-16 Technologies d'information et de communication au tourisme
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET